



INFO Viti 49

Bulletin Technique Viticole des vignerons d'Anjou Saumur



Ce bulletin s'adresse aux viticulteurs en production raisonnée, biologique, biodynamique

Sommaire



Pour accéder directement à la partie que vous souhaitez lire,
cliquez dessus dans le sommaire

Météo	2
➤ Données météo du 29 juin au 5 juillet 2021	2
➤ Bilan météo du mois de juin	3
➤ Prévisions météo.....	3
Dans les vignes	4
➤ Stade phénologique : « Petit pois »	4
Maladies cryptogamiques	5
➤ Mildiou : maintenir la protection	5
➤ Oïdium : protéger la vigne jusqu'à fermeture complète.....	8
Ravageurs et auxiliaires	9
➤ Vers de la grappe : peu de captures	9
➤ Cicadelles vertes : début du deuxième vol, absence de dégât constaté	10
➤ Auxiliaire : le chrysope	11
Choix et doses de produits	12
➤ Choix.....	12
➤ Doses	12
Préparations à base de plantes et biodynamie	14
➤ Silice de corne (501)	14
➤ Préparations à base de plantes : usage facilité.....	14
➤ Calendrier lunaire et planétaire.....	15
Photos de la semaine	16

➤ Données météo du 29 juin au 5 juillet 2021

SAUMUROIS	Dampierre	Chacé	Les Ulmes	Montreuil-Bellay	Le Puy-Notre-Dame ⁽¹⁾
Somme pluies (mm)	14,9	16,4	12,7	18,0	12,6
T°C moy	18,7	19,0	18,5	18,7	19,1
T°C min ; max	9,9 ; 25,9	9,6 ; 26,6	8,9 ; 26,6	9,0 ; 26,0	9,0 ; 30,7
Humidité moy (%)	75	75	77	77	78

HAUT LAYON	Les Verchers-sur-Layon ⁽¹⁾	Saint-Macaire ⁽¹⁾	Bouillé-Loretz ⁽¹⁾	Passavant-sur-Layon	Tigné
Somme pluies (mm)	11,6	10,2	17,6	14,1	9,8
T°C moy	19,0	18,8	18,7	18,3	18,5
T°C min ; max	9,5 ; 29,3	10,5 ; 28,0	8,1 ; 28,0	8,0 ; 25,6	8,1 ; 26,4
Humidité moy (%)	77	81	82	78	77

MOYEN LAYON	Martigné-Briand	Faveraye-Machelles	Thouarcé	Rablay-sur-Layon
Somme pluies (mm)	10,6	9,9	8,9	9,6
T°C moy	18,6	18,1	18,4	18,4
T°C min ; max	9,2 ; 26,2	8,9 ; 25,6	8,7 ; 26,0	9,2 ; 26,2
Humidité moy (%)	76	78	77	76

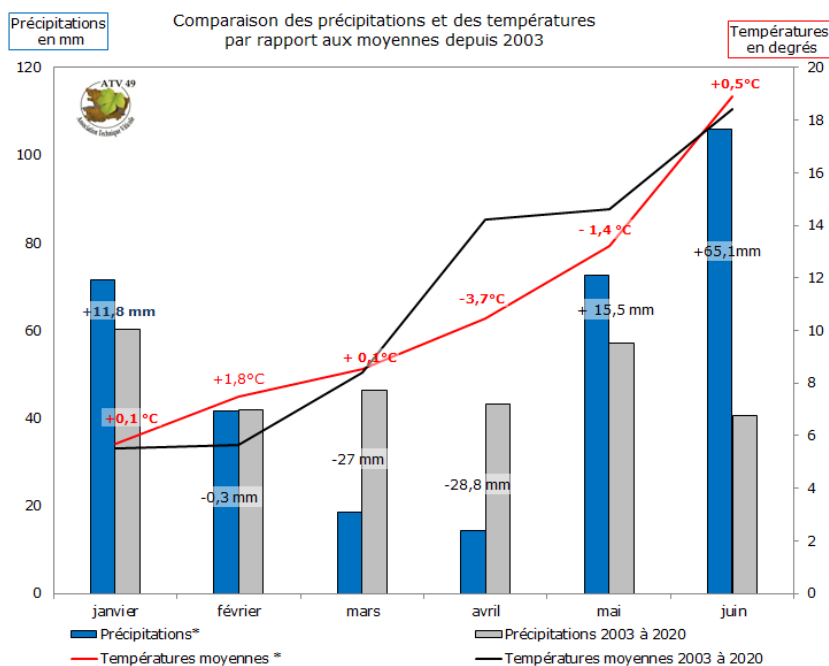
BAS LAYON	Chaume	Saint-Aubin-de-Luigné	Saint-Lambert-du-Lattay	Chaufond-sur-Layon
Somme pluies (mm)	13,6	15,2	10,5	13,9
T°C moy	18,4	18,2	18,1	18,3
T°C min ; max	9,6 ; 26,5	9,7 ; 26,2	8,3 ; 26,1	8,5 ; 26,1
Humidité moy (%)	76	77	77	77

AUBANCE	Coutures	Brissac-Quincé	Sainte-Melaine-sur-Aubance	Soulaines-sur-Aubance
Somme pluies (mm)	16,9	10,5	20,5	12,1
T°C moy	18,4	18,3	18,4	18,1
T°C min ; max	9,0 ; 27,2	8,6 ; 26,6	9,0 ; 26,5	9,2 ; 26,2
Humidité moy (%)	77	77	77	79

LOIRE	Savennières	Drain	La Pommeraye
Somme pluies (mm)	14,1	19,6	15,8
T°C moy	18,2	17,9	18,1
T°C min ; max	9,0 ; 26,0	8,5 ; 25,0	9,6 ; 25,9
Humidité moy (%)	78	80	78

(1) Station Pessi[®] avec sonde de température à 1.60 m du sol. Les autres stations correspondent aux points météo spatialisés de Weather Measures.

➤ Bilan météo du mois de juin



* Réalisées avec la moyenne des stations de Les Ulmes, Martigné, St-Melaine et St-Aubin

Fait marquant du mois de juin : la **pluie** ! Avec **105 mm** en moyenne soit environ **65 mm de plus que la moyenne depuis 2003**.

C'est plus qu'en juin 2018 où le cumul de précipitations était en moyenne d'environ 95 mm.

Pour les **températures**, elles ont été en moyenne **supérieures de 0,5°C** par rapport à la moyenne depuis 2003.

➤ Prévisions météo

Sources Weather Measures, MétéoFrance, Météo60, Météociel

	Temps	Précipitations en mm				Humidité moyenne (%)	T°C moy	T°C Min ; Max	Vent vitesse (km/h)		
		Météo France	Weather Measures	Météo 60	Météo ciel				matin	après-midi	soirée
Mercredi	Risque d'averses parfois orageuses	1,9	9,1	1,2	6,8	86	17	13 ; 22			
Jeudi		0,6	0,3	1,2	2,6	77	18	12 ; 22			
Vendredi		0,1	0	0	0	71	18	12 ; 24			
Samedi		0	4,3	0,4	0,3	81	16	14 ; 26			

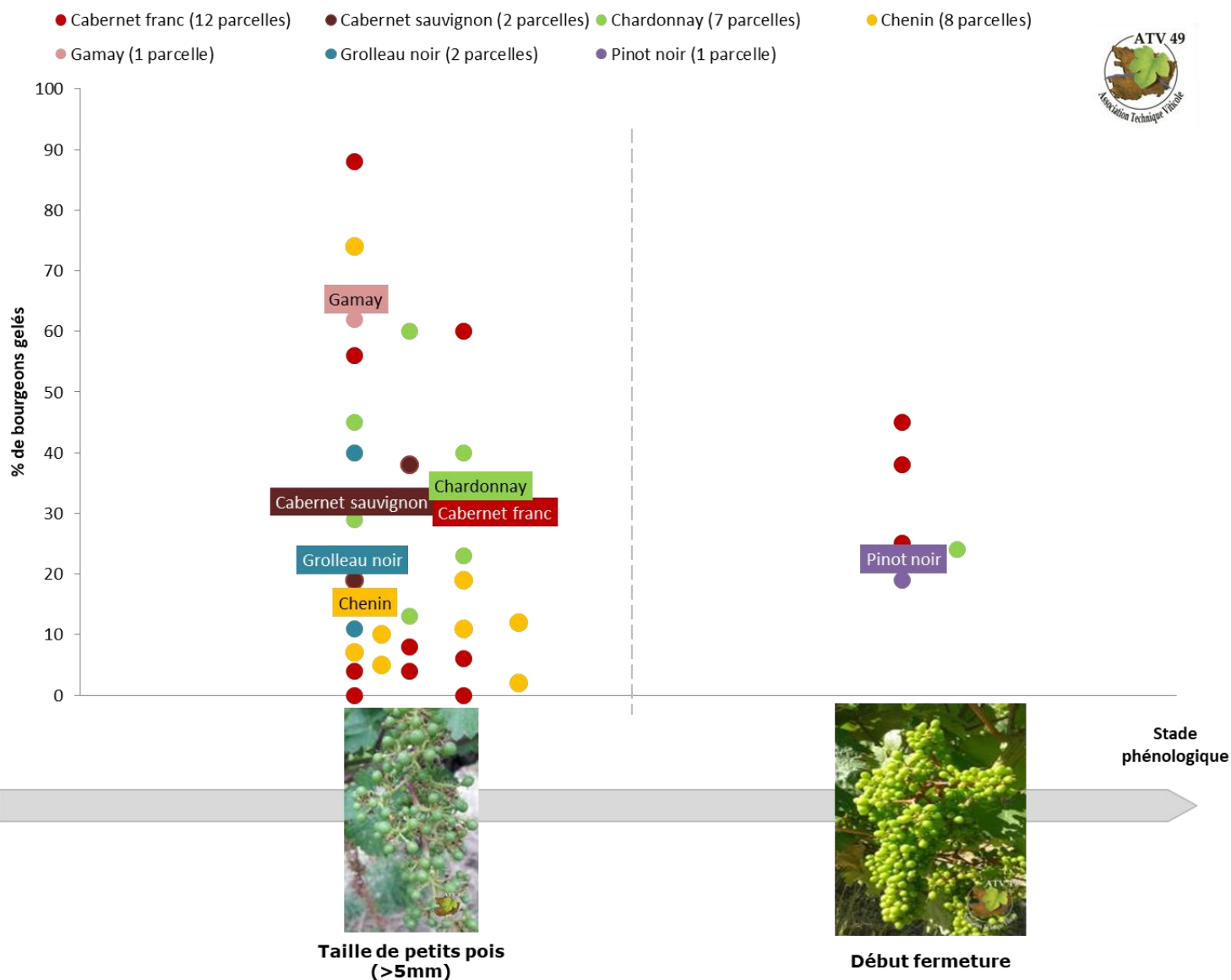
Les cases rouges indiquent les plages horaires où le vent est supérieur à 20km/h. Les cases vertes indiquent les fenêtres où la vitesse du vent est inférieure à 19 km/h. Arrêté du 04/05/2017 : « Les produits ne peuvent être utilisés en pulvérisation ou poudrage que si le vent a un degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h, NDLR) ».

Tendances pour les jours suivants : alternance d'éclaircies et d'averses avec des températures moyennes qui devraient remonter autour de 20°C à partir de dimanche.

Dans les vignes

➤ Stade phénologique : « Petit pois »

✓ Évolution des stades sur notre réseau de parcelles



Sur le graphique ci-dessus, les points colorés illustrent la répartition des parcelles selon le cépage, la phénologie atteinte et le niveau de gel constaté au 19 avril. Les encadrés donnent la moyenne par cépage du stade et du niveau de gel.

La majorité des parcelles de notre réseau est au stade « Petit pois » (diamètre des baies > 5mm).

La fermeture des grappes démarre sur les parcelles les plus précoces, notamment sur les cépages de Cabernet franc, Chardonnay et Pinot noir.

Maladies cryptogamiques

➤ Mildiou : maintenir la protection

✓ **Observations**

Depuis la semaine dernière, le nombre de **parcelles qui présentent des symptômes** a encore augmenté sur notre réseau avec :

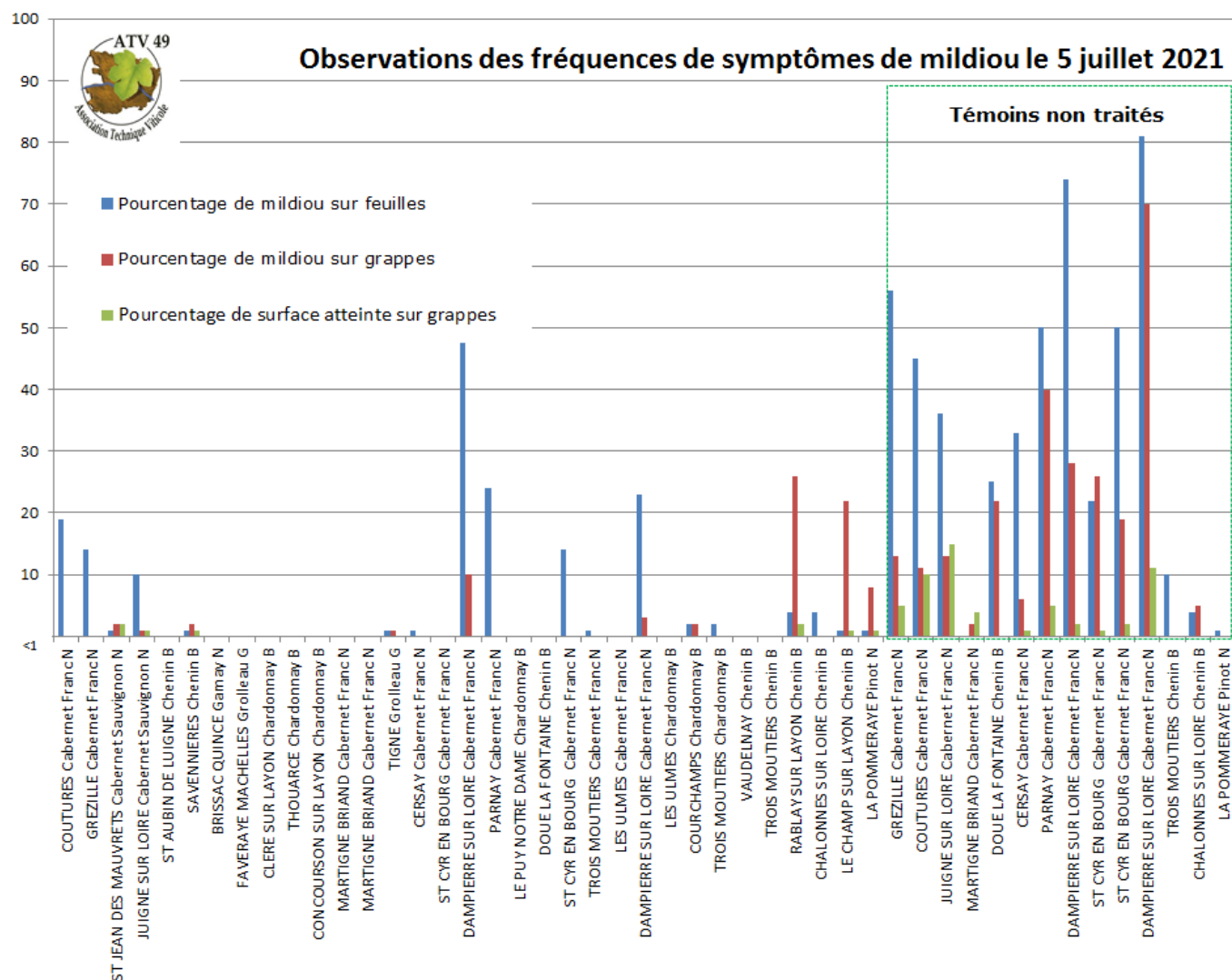
- ✓ 53% des parcelles traitées, contre 36 % la semaine dernière. Ce lundi, 30% des parcelles présentent des symptômes sur grappes.
- ✓ 100 % de nos témoins non traités, contre 61% la semaine dernière. 90% des témoins non traités présentent des symptômes sur grappes.



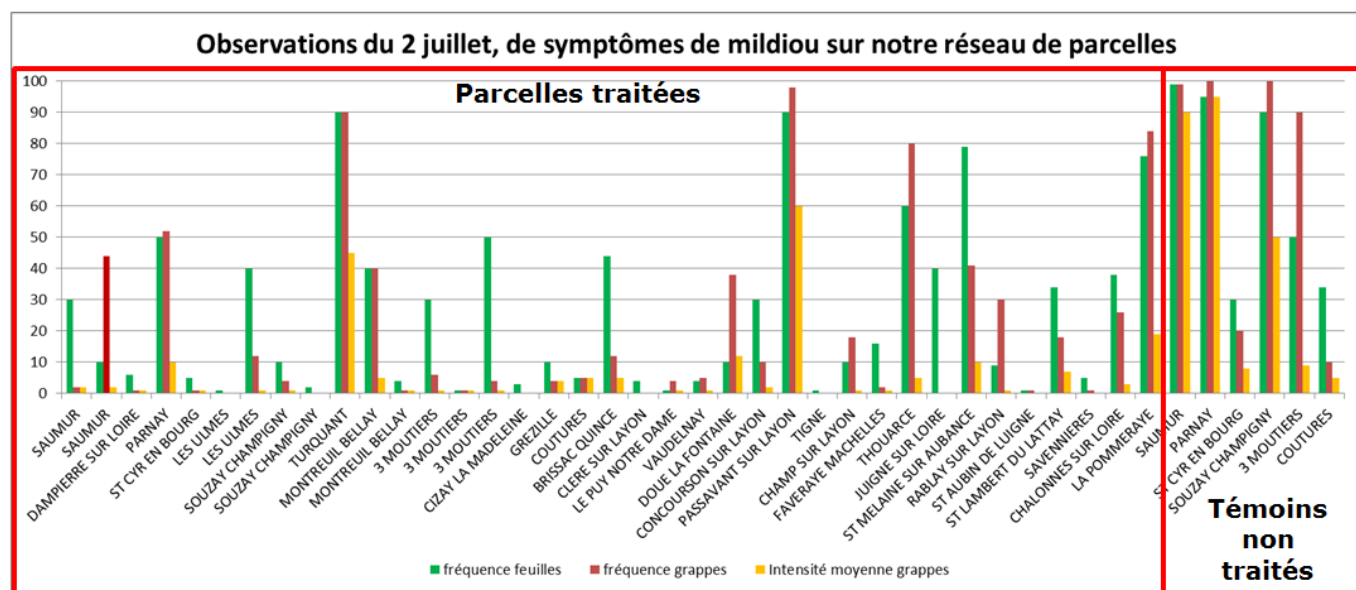
En effet, de **nombreux nouveaux symptômes sont sortis depuis lundi dernier**, notamment sur feuilles. Des symptômes sur grappes sont également visibles mais dans une moindre mesure. Sur grappes, le temps d'incubation du mildiou est doublé les symptômes mettent donc deux fois plus de temps à sortir que sur feuilles. L'intensité des symptômes sur grappes, c'est-à-dire, la **surface des grappes touchées** sur l'ensemble de la vendange de la parcelle reste **faible** avec 0,2% en moyenne sur notre réseau de parcelles d'observation et 4% en moyenne dans les témoins non traités. Nos observations sont représentées dans le graphique ci-après.

Cette sortie de symptômes n'est pas surprenante étant donné les cumuls de précipitations tombés depuis mi-juin. Les causes d'apparition des symptômes sur les parcelles traitées peuvent être multiples : lessivage des produits de contact, qualité de pulvérisation imparfaite, pousse luxuriante, et aussi une sensibilité accrue de la vigne en ce millésime où l'eau et les températures sont favorables à la minéralisation de l'azote qui se retrouve dans les organes.

Graphique des observations des symptômes de mildiou sur notre réseau de parcelles :



Pour rappel, les observations 2018, au stade fermeture (le 3 juillet): pour le moment, la pression 2021 est moins forte qu'en 2018.



Selon le [Bulletin de santé du végétal \(BSV\) du 01/07/2021](#) et le bulletin d'information modélisation du 05/07/2021 de l'IFV (<https://www.vignevin-epicure.com>) : « La situation est très favorable au mildiou sur l'ensemble du vignoble ligérien ».



✓ **Stratégie de protection**

Tableau de risques :

Vu sur notre réseau	Sensibilité des organes	Notre analyse des prévisions du modèle IFV**		Notre avis : Prise de risque* si vous n'êtes pas couvert
		Simulations de pluies	Simulations de contaminations épidémiques**	
Forte sortie de symptômes sur feuilles et apparition notable sur grappes	<u>Jeunes feuilles et inflorescences</u> : très sensibles	Absence de pluie	Non	<u>Parcelles sans symptômes</u> : 0 <u>Parcelles avec symptômes</u> : 1
	<u>Grappes à partir de grain de plomb</u> : sensibilité moyenne, en baisse jusqu'à véraison où elle devient nulle	Pluies inférieures à 2 mm	Non	<u>Parcelles sans symptômes</u> : 0 <u>Parcelles avec symptômes</u> : 1 à 2
	<u>Feuilles adultes</u> : sensibilité faible	Pluie > 2 mm	Oui, fréquences fortes	<u>Parcelles avec ou sans symptômes</u> : 2

0 : risque nul à très faible ; 1 : risque faible ; 2 : risque moyen ; 3 : risque fort

* Ces risques sont valables en situation de vigueur moyenne, à ressuyage normal

** **Simulation des points où le risque est le plus élevé, pour avoir le risque sur votre commune, allez sur [La rubrique modélisation du site techniloire.com](#) (en accès pro)**

Notre avis :

La protection doit être maintenue :

- Si un ou plusieurs épisodes pluvieux **supérieurs à 2 mm** prévus, pour limiter le risque de contaminations primaires.
- Si un ou plusieurs épisodes pluvieux **inférieurs à 2 mm** prévus **et si observation de nombreux symptômes** dans la parcelle, pour limiter le risque de repiquage, quel que soit le stade de la vigne.
- Si absence d'épisode pluvieux mais **rosée prolongée (> 2 heures) et si observation de nombreux symptômes sur les parcelles qui n'ont pas encore atteint le stade « Petit pois, baies > 5mm »**, pour limiter le risque de repiquage.

En l'absence de pluie supérieure à 2 mm et sur les parcelles saines, vous pouvez attendre le prochain épisode pluvieux significatif pour renouveler la protection si nécessaire.



Sur les parcelles qui présentent des symptômes, pensez que le **rognage** élimine une grande partie des jeunes feuilles et ainsi **limite le risque de repiquage**.

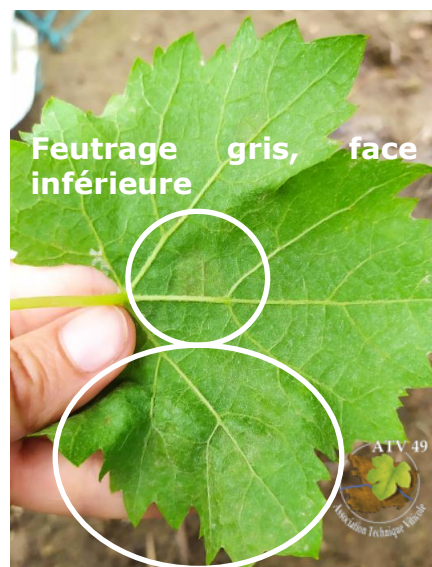
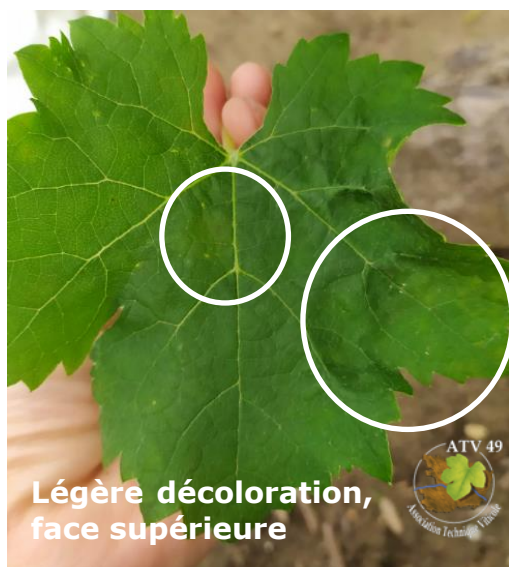


[Retrouvez en cliquant sur l'image notre fiche technique TECH'Viti Mildiou](#)

➤ Oïdium : protéger la vigne jusqu'à fermeture complète

✓ **Observations**

Deux nouvelles parcelles de notre réseau présentent des symptômes d'oïdium, cette semaine, à Parnay et à la Pommeraye. Dans les témoins non traités où l'oïdium était déjà présent, les symptômes continuent de se développer sur grappes. Des symptômes sont aussi visibles sur feuilles, permis par l'absence de soleil direct qui permet au mycélium de se développer sur la face supérieure. L'oïdium sur feuille n'a pas d'incidence sur la



photosynthèse.

✓ **Stratégie de protection**



Notre avis :

Le **temps** va rester **couvert** ces prochains jours avec **peu de vent** et de **petites pluies**. Ces **conditions** sont **favorables** au **développement** de l'oïdium, nous vous **conseillons de maintenir la protection**.

Cette semaine, la majorité des parcelles de notre réseau sont au stade « Petit pois » et les précoces abordent le début de la fermeture. **Attendez la fermeture complète pour raisonner l'arrêt ou non de la protection.**

Rappel du raisonnement de la fin de la protection oïdium :

- En l'absence de symptôme à fermeture **complète** : arrêter la protection ; la réceptivité aux contaminations primaires devient quasiment nulle à fermeture et complètement nulle quand la baie a atteint 8% de sucre.
- Observation de symptômes : traitement curatif conseillé. Une fois que l'oïdium est présent sur les grappes, il peut sporuler jusqu'à ce que les baies aient atteint 15 % de sucre.

Remarque : pour le **Grolleau**, le raisonnement est différent car c'est un cépage très peu sensible à l'oïdium. D'ailleurs, certains vigneron ne le traitent pas vis-à-vis de l'oïdium et n'ont pas de symptôme. Si vous ne voulez pas prendre de risque, une protection en encadrement de floraison est suffisante. Vous pouvez donc arrêter la protection à grain de pois.



[Retrouvez notre fiche technique « TECH'Viti Oïdium » sur le site de la Chambre d'Agriculture^{\(1\)}](#)

Ravageurs et auxiliaires

➤ Vers de la grappe : peu de captures

✓ Observations

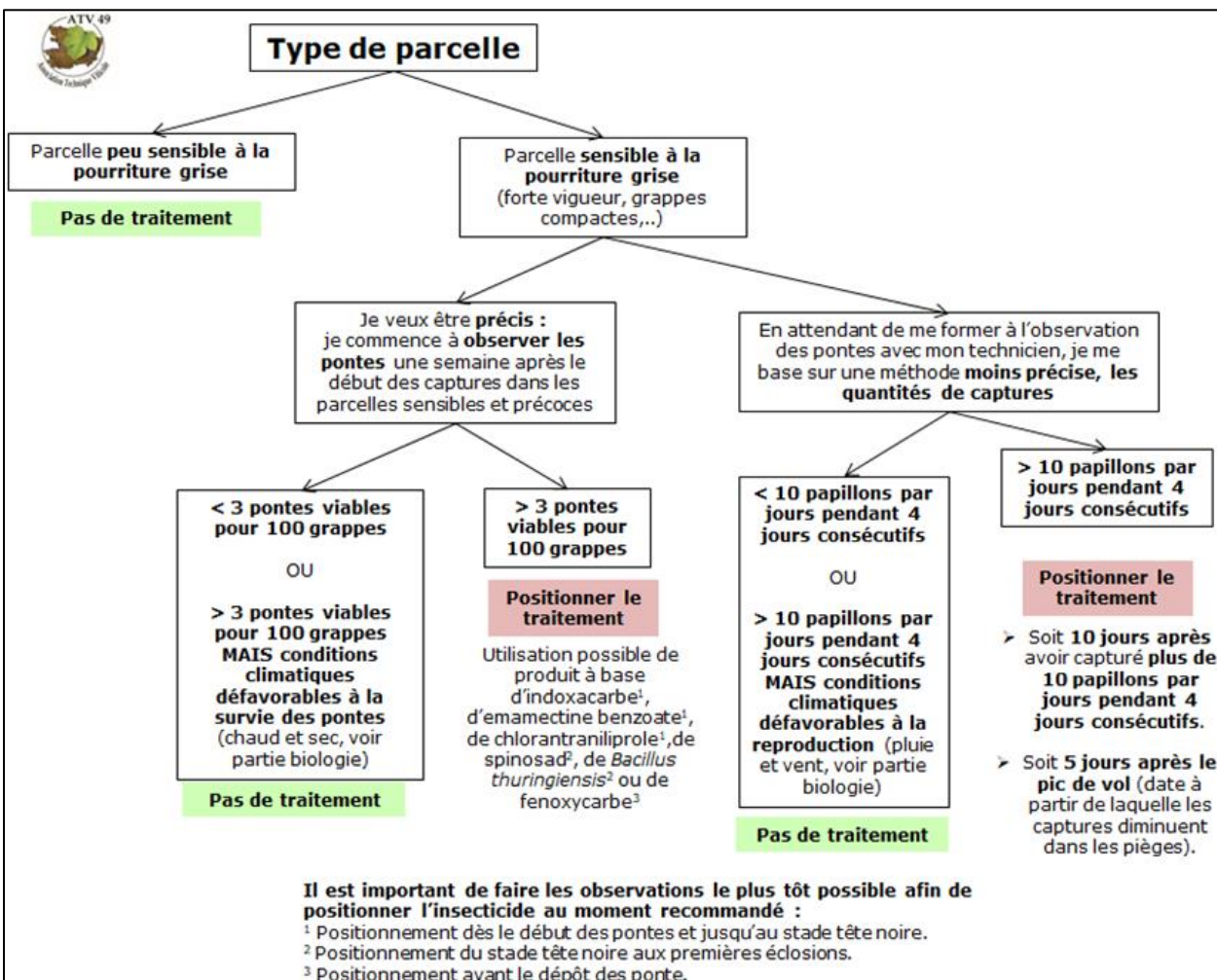
- Glomérules et/ou perforations de G1 : observés sur 20% des parcelles de notre réseau (de 1 à 14 pour 100 grappes). Sur la totalité, seulement 5 étaient occupés et ce par des eudémis.
- Vol de G2 : très peu ou pas de captures de cochylys ou d'eudémis sur notre réseau de piégeage
- Œufs de G2 : aucune ponte observée

✓ Stratégie de protection

Pas d'intervention pour le moment.

Le traitement de deuxième génération se raisonne en fonction soit de la **dynamique des captures** relevées dans les pièges, soit de l'**observation des pontes** et uniquement sur les **parcelles sensibles à la pourriture grise**.

Ci-dessous, l'arbre de décision pour raisonner le positionnement d'un traitement en deuxième génération :



➤ Cicadelles vertes : début du deuxième vol, absence de dégât constaté

✓ **Observations**

Nous observons peu de larves dans notre réseau de parcelles. Elles ont été signalées sur 34 % de nos parcelles, avec moins de 5 larves sur 100 feuilles.

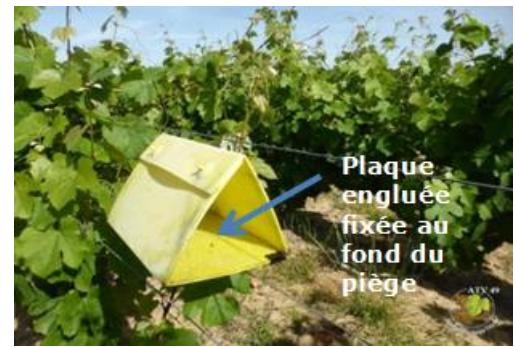
Nous constatons dans les secteurs de Martigné-Briand, Parnay, Rablay et Tigné le **début du deuxième vol de cicadelles vertes adultes**. Celui-ci est observé grâce à des **pièges jaunes** englués disposés au niveau du fil porteur.

✓ **Stratégie de protection**

Elle ne concerne **que les parcelles à historique sensible**, où vous avez déjà eu des déficits de maturité causés par les grillures.



Les **applications d'argile** sont une technique efficace, utilisable en bio. **Elles commencent pendant le deuxième vol, qui a débuté cette semaine**. Il faut commencer les applications à raison de 15 kg/ha et renouveler avec 10 kg/ha uniquement après lessivage. Pour en savoir plus sur cette stratégie, consultez la fiche en lien ci-dessous.



[Retrouvez notre fiche cicadelles vertes en cliquant sur l'image](#)



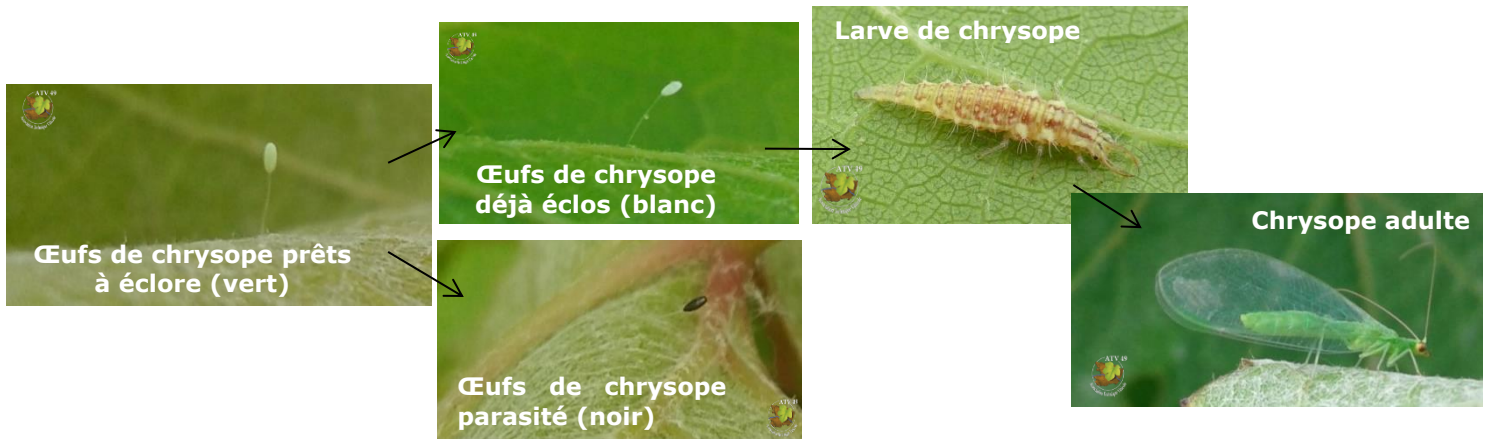
[Retrouvez notre fiche de comptage des œufs de vers de la grappe et de larves de cicadelles vertes en cliquant sur l'image](#)

➤ Auxiliaire : le chrysope

Ces auxiliaires vont être sans pitié pour les chenilles de tordeuses, les larves de cicadelles vertes.

Les larves possèdent des crochets buccaux pour capturer leurs proies, elles leur injectent une salive qui dissout les tissus qu'elles aspirent.


Elles se nourrissent également d'acariens, de psylles, d'aleurodes, de cochenilles et de pucerons. Pour ces derniers, elles sont capables d'en engloutir jusqu'à 500 au cours de leur développement.



Choix et doses de produits

➤ Choix

Préconisations de produits **non classés CMR** (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique):

MALADIE	Matière active Spécialités commerciales (classement, dose homologuée)		Spécialités compatibles avec le cahier des charges AB
Mildiou	<p>Spécialités lessivables dès 15-20 mm de pluie et/ou renouvellement après 8-10 jours ou 15-20 cm de pousse :</p> <p>Métirame, contact Polyram DF (2 kg/ha, 48 heures, phrases de risque H317, H373, H400, H410)</p> <p>Cuivre, contact Cf. ci-contre partie AB</p>		<p>Spécialités lessivables dès 15-20 mm de pluie et/ou renouvellement après 8-10 jours ou 15-20 cm de pousse :</p> <p>Cuivre, contact Bordo 20 micro (20 kg/ha, 6 heures, phrase de risque SGH09), Bouillie RSR Disperss (3.75 kg/ha, 24 heures, phrases de risque SGH05) Champ flo ampli (2 L/ha, 24 heures, phrases de risque SGH07, SGH09)</p>
Oïdium	<p>Spécialités lessivables dès 15-20 mm de pluie et/ou renouvellement après 8-10 jours ou 15-20 cm de pousse :</p> <p>Soufre mouillable, contact Microthiol spécial disperss (ncl, 12.5 kg/ha, DRE 6 heures), Kumulus DF (ncl, 12.5 kg/ha, DRE 6 heures)...</p> <p>En présence de symptômes, associer le soufre mouillable avec l'une des solutions suivantes :</p> <p>Armicarb (ncl, 5 kg/ha, DRE 6 heures), Vitisan (ncl, 6 kg/ha, DRE 6 heures) (Appliquer 3-4 kg/ha soufre mouillable avec 3-4 kg/ha d'Armicarb ou de Vitisan)</p>		



Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.

Les produits de biocontrôle sont mentionnés en gras et en vert

➤ Doses

Nous vous proposons dans ce tableau les préconisations de l'outil Optidose® développé par l'IFV, pour une parcelle de sensibilité moyenne, plantée à 1.90 m.

Le pourcentage indiqué dans le tableau est le pourcentage de la dose homologuée à utiliser. Pour calculer votre dose suivez le lien:

http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/module_optidose/optidose

Haie foliaire	Hauteur : 1.1 m Epaisseur : 0.5 m		Hauteur : 1,20 m Largeur : 0.4 m	
Stade	baies 2-3 mm			
Risque	Mildiou	oïdium	Mildiou	Oïdium
Faible	60 %	60 %	50 %	50 %
Moyen	70 %	70 %	70 %	70 %
Fort	90 %	90 %	80 %	80 %

Précision pour l'oïdium :

Dans Optidose®, saisissez :

- risque **faible** pour les parcelles de Grolleau, cépage peu sensible
- risque **fort** pour les parcelles sensibles, c'est-à-dire ayant de l'oïdium tous les ans après la fermeture
- pour les autres parcelles, indiquez un risque **moyen**

Précision pour le cuivre :

En se basant sur une dose pleine de 600g/ha de cuivre métal :

- ✓ 30% de la dose signifie que vous devez appliquer 180 g/ha
- ✓ 40% de la dose correspond à 240 g/ha

Le tableau ci-contre vous aide à estimer la quantité de produit commercial à apporter en fonction du grammage de cuivre métal

Quantité de produit formulé à appliquer en fonction de la quantité de cuivre métal souhaitée				Quantité de cuivre métal souhaitée en g/ha					
	Spécialité	Forme	Concentration	100	200	300	400	500	600
Champ flo ampli	Hydroxyde	360 g/L	0,3	0,6	0,8	1,1	1,4	1,7	
Bordo 20 micro	Sulfate	200 g/kg	0,5	1	1,5	2	2,5	3	
BB RSR Disperss	Sulfate	200 g/kg	0,5	1	1,5	2	2,5	3	
Nordox 75	Oxyde cuivreux	750 g/kg	0,1	0,3	0,4	0,5	0,7	0,8	

Mélanges interdits selon les caractéristiques des produits (phrases de risque)

Rappel sur les règles de mélange pour les fongicides en fonction de leurs phrases de risque

		1 ^{er} produit à mélanger contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-après				
		ZNT > 100 m	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372 T ou T+	H373 (R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22)	H361d, H361f, H361fd, H362 (R62, R63, R64)	H341, H351, H371 (R40, R68, R68x)
2 ^{ème} produit à mélanger contient une des mentions de danger H ou phrases de risque R ci-après	ZNT > 100 m					
	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372 T ou T+					
	H373 (R48/20, R48/21, R48/22, R48/20/21, R48/20/22, R48/21/22, R48/20/21/22)					
	H361d, H361f, H361fd, H362 (R62, R63, R64)					
	H341, H351, H371 (R40, R68, R68x)					
Autre ou aucune mention de danger						
		Mélange autorisé			Mélange interdit sauf dérogation particulière (liste Ministère)	

Préparations à base de plantes et biodynamie

➤ Silice de corne (501)

L'objectif de la préparation est d'accompagner **le développement des plantes et la pousse verticale**. En cas d'**été pluvieux**, son emploi entre la nouaison et la véraison vise à freiner une trop grande vigueur et à structurer les plantes qui deviennent plus résistantes aux maladies cryptogamiques (Masson, 2015).



La thèse de Lorimer (2014) montre que lors d'un millésime à forte pression sanitaire, la modalité ayant reçu la 501 exprimait plus de phytoalexines (molécules de défenses antifongiques synthétisées par la plante) que celle n'en ayant pas reçu.

On dynamise, pendant une heure, 4g de 501 dans 25 à 35L d'eau. La pulvérisation doit être faite rapidement après la préparation, selon les conditions décrites par le MABD (Mouvement de l'Agriculture BioDynamique) dans le tableau ci-dessous.

	Silice de corne (501)
Quantité à épandre	4g dans 25 à 35L d'eau / ha
Epoque de pulvérisation	Printemps : plantes en croissance Été : formation des fruits Entre 5 et 8h (le plus tôt après le lever du soleil)
Conditions de pulvérisation	Haute pression (min 2 bar), fines gouttes, buses orientées vers le haut. Le liquide devra être filtré pour éviter de boucher les buses.
Source : MABD	

Le but n'est pas de mouiller le feuillage mais de créer un très fin brouillard au travers duquel la lumière peut pénétrer.

L'application est optimisée en période de lune montante (jusqu'au vendredi 9 juillet, la lune étant descendante à partir de samedi 10).

La conservation de la 501 est idéale dans un bocal en verre exposé au soleil.

➤ Préparations à base de plantes : usage facilité

Un arrêté signé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et publié le 17 juin au Journal Officiel, **simplifie l'utilisation réglementaire** de recettes à base de plantes. Cet arrêté avait été introduit par la loi EGALIM (2018).

Les plantes autorisées sont réparties en deux catégories :

- Les substances de base (listées [ici](#)).
- Les substances naturelles à usage biostimulant. Dans cette liste sont incluses les plantes de la pharmacopée notamment (listées [ici](#)). D'autres substances pouvaient également être ajoutées via un dépôt d'un dossier auprès de l'ANSES (liste vide à ce jour).

C'est cette deuxième voie qui est dorénavant simplifiée : l'arrêté du 17 juin définit un **cahier des charges autorisant les préparations à base de plantes**, sans besoin d'analyse par l'ANSES, lorsque la demande porte sur la **partie consommable** d'une plante utilisée en alimentation animale ou humaine.

L'article rappelle que :

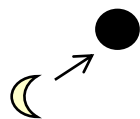
- **Le procédé de préparation doit être simple** : « accessible à tout utilisateur final tel que mentionné à l'article D. 255-30-1 du CRPM (Code Rural de la Pêche Maritime (ndlr)) c'est-à-dire : une absence de traitement des matières premières ou un traitement reposant exclusivement sur des moyens manuels, mécaniques ou gravitationnels, par la dissolution dans l'eau ou dans l'alcool, la flottation, l'extraction par l'eau ou par l'alcool, la distillation à la vapeur ou le chauffage uniquement pour éliminer l'eau. »
- La substance d'origine végétale doit présenter un « **effet biostimulant** tel que défini au 3° de l'article L. 255-1, reconnu par un savoir ancestral ou étayé par des tests ou essais documentés. »

Attention :

- La fabrication, l'incorporation, l'utilisation et la cession à titre gratuit ou onéreux au titre du présent cahier des charges des **huiles essentielles approuvées pour un usage phytopharmaceutique ne sont pas autorisées.**
- La fabrication, l'incorporation, l'utilisation et la cession à titre gratuit ou onéreux au titre du présent cahier des charges **des huiles essentielles réservées aux pharmaciens** mentionnées au 6° de l'article L.4211-1 du code de la santé publique et listées à l'article D. 4211-13 du même code **ne sont pas autorisées.**
- Les **plantes** de la **pharmacopée sont toutes utilisables en agriculture biologique. Les substances de base et les plantes consommables n'ont en revanche pas toutes un statut d'usage en viticulture biologique.**

Retrouvez cet article en cliquant : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-14926ec2-748f-4d03-b28e-29bad0b820c0

➤ Calendrier lunaire et planétaire











Nous serons cette semaine en Lune ascendante jusqu'au vendredi 9 juillet, puis descendante. La Lune est décroissante jusqu'à samedi 10 juillet, jour de nouvelle Lune.

A noter cette semaine :

- **Nœud lunaire ascendant** le mardi 6 juillet, la période considérée comme défavorable se déroulera de 21h à 4h.
- **Nouvelle Lune** le samedi 10 juillet
- **Trigone Mercure-Jupiter** le lundi 12 juillet. Les positions de ces astres forment avec la Terre un angle de 120°. Le calendrier des semis d'après Maria et Mathias K. THUN (MABD, 2021) considère que, dans cette configuration, l'influence de l'élément stimulé par les positions de ces astres devient dominante par rapport à celle de l'élément stimulé par la Lune, entraînant une modification des périodes fruits/fleurs/feuilles initialement données par la Lune.

Les jours fruits, fleurs, feuilles et racines se répartissent cette semaine comme suit:

Mardi 06	Merc. 07	Jeudi 08	Vend. 09	Sam. 10	Dim. 11	Lundi 12	Mardi 13
							

Sources : Agenda biodynamique de Pierre et Vincent MASSON, Biodynamie Services. Calendrier des semis d'après Maria et Mathias K. THUN, MABD.

Photos de la semaine

Vous aussi, faites des photos et envoyez-les nous !



Domaine Sagesse des sols : probablement un Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale*.



Ascalaphe soufré *Libelloides coccajus*. Domaine de Bois Zéro, Brigné



Domaine Sagesse des sols : cuivré commun



Notre bulletin est disponible sur simple inscription

Retrouvez tous nos bulletins et fiches techniques sur le site de la Chambre d'agriculture : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/info-viti-49/>

Si vous ne souhaitez plus le recevoir, merci de nous en informer.

Participent à la rédaction et à la relecture de ce bulletin :

Guillaume Gastaldi : *Coordinateur de l'équipe viticulture et Viticulture et environnement*
Tel : 06.24.89.02.70 guillaume.gastaldi@pl.chambagri.fr

Brigitte Grolleau : *Assistante de l'équipe viticulture*
Tel : 02.49.18.78.14 brigitte.grolleau@pl.chambagri.fr

Thomas Chassaing : *Viticulture et œnologie*
Tel : 06.71.57.80.35 thomas.chassaing@pl.chambagri.fr

Elsa Denerf : *Viticulture et environnement*
Tel : 06.65.66.18.20 Elsa.DENERF@pl.chambagri.fr

Perrine Dubois : *Viticulture et sol*
Tel : 06.83.89.85.39 perrine.dubois@pl.chambagri.fr

Marie Esmiller : *Viticulture et œnologie*
Tel : 06.26.72.69.18 marie.esmiller@pl.chambagri.fr

Bertille Matray : *Viticulture biologique et biodynamique*
Tel : 07.86.43.03.38 bertille.matray@pl.chambagri.fr

Cécile Moulis : *Viticulture et environnement*
Tel : 06.28.91.71.25 cecile.moulis@pl.chambagri.fr

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Nos partenaires :



Base d'observations : parcelles situées en Maine-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres et utilisation des observations du Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

La Chambre d'Agriculture Pays de la Loire est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques n°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Adresse : BP 70510, 9 Rue André Brouard, 49105 Angers.
Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire.

Retrouvez Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France sur le site <https://ephy.anses.fr>

Retrouvez la liste des produits NODU vert biocontrôle <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Attention : Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent

